



ATELIER DE BRASSAGE DE BIÈRE - L'ATELIER BIÈRE

Nos ateliers se déroulent dans le centre-ville de Bordeaux, au 28 rue du Mirail 33000 BORDEAUX.

Les stations de tram à proximité sont les suivantes : Porte de Bourgogne (A & C), La Victoire (B), Musée d'Aquitaine(B).

Les parkings à proximité sont le Parking Victor Hugo ou le Parking La Victoire.

Les ateliers sont dirigés par un brasseur professionnel et ont pour objectif de démocratiser la bière artisanale et son brassage, lors d'un atelier ludique.

Les différentes étapes du brassage ne peuvent être ni raccourcies, ni supprimées. **C'est pourquoi toute personne ayant un retard supérieur à 15 minutes pourra se voir refuser l'accès à un atelier.** Dans une telle situation, la session n'est pas remboursable et la réservation n'est pas modifiable.

Si j'ai un empêchement, quel est le délai pour reporter mon atelier ?

En cas d'impossibilité de participer à l'atelier, **il est possible de modifier une seule et unique fois la date de votre réservation jusqu'à 1 semaine (7 jours) avant l'échéance.** Cette modification de réservation sera immédiate et sans frais. Si le délai est dépassé, aucune modification ou remboursement ne seront acceptés.

N'hésitez pas à envoyer un mail à latelier.biere@gmail.com ou contacter le 05 54 51 90 81 dès que vous avez connaissance de votre empêchement.

Les ateliers de brassage, une fois payé, ne sont pas remboursables.

Achat d'un bon cadeau :

Pour tout achat d'un bon cadeau sur notre site internet, un lien pour télécharger votre bon vous sera envoyé par mail. Vous pourrez l'imprimer avant de l'offrir et **le bon cadeau sera valable 6 mois à partir de la date d'achat.**

Après cette date, votre bon cadeau ne sera plus valable et ne pourra par conséquent pas vous donner droit à la réservation d'un atelier ni à un remboursement de la prestation.

Les réservations d'ateliers avec un bon cadeau ne se feront que par mail à latelier.biere@gmail.com ou par téléphone au 05 54 51 90 81.

Suite au mail de récupération de vos bières (environ 1 mois après l'atelier), si vous ne venez pas récupérer vos bières sous un délai de 1 mois, elles deviendront propriété de L'ATELIER Bière.